

Déclaration liminaire du comité technique ministériel du 10 mai 2022

Madame la Présidente,

Pour **FO Agriculture**, pas de trêve aux revendications. Période électorale ou pas, la bataille continue pour la hausse des salaires et pensions, contre tout recul social et notamment celui des droits sur les retraites.

Élections présidentielles :

Emmanuel Macron a été reconduit comme Président de la République Française. A **FO Agriculture**, nous ne commenterons pas ce résultat, notre vision reste la même. Quels que soient les gouvernements, nous serons toujours présents pour défendre les intérêts et les missions des agents du ministère de l'Agriculture, des établissements publics et des opérateurs. Le syndicat libre et indépendant, c'est le meilleur allié du fonctionnaire et de l'agent public !

Réforme des retraites :

La réforme des retraites a déjà fait l'objet d'une large contestation lors du précédent quinquennat. **FO Agriculture** rappelle son opposition au recul de l'âge de départ à la retraite. Nous tenons à rappeler que le conseil d'orientation des retraites (COR) a démontré dans son dernier rapport que le financement du régime actuel est maîtrisé jusqu'en 2070 : il n'y a donc pas d'urgence à engager une telle réforme. Si d'aventure le prochain gouvernement souhaite engager cette contre-réforme, **FO Agriculture** s'y opposera fermement. En effet, 80% des français sont opposés au recul de l'âge de la retraite. Seule la classe d'âge des personnes déjà à la retraite et ayant bénéficié d'un système plus favorable est majoritairement pour cette réforme : un comble ! Le but de cette réforme est simple, notre Président a chiffré à 9 milliards les économies ainsi dégagées. Le ruissellement inversé, des classes moyennes vers les plus aisées et entreprises du CAC 40, va se poursuivre. Sachez que nous serons au rendez-vous le moment venu !

Rationalisation et modernisation de l'immobilier de l'État :

Elle affiche pour objectif de moderniser l'environnement de travail des agents et d'offrir un cadre d'accueil de qualité aux usagers tout en optimisant la performance énergétique des bâtiments et la gestion du parc immobilier. Démarche très louable a priori mais que se cache-t-il derrière ces belles intentions qui, en réalité, ne le sont pas ? "Densification" et "Concentration", termes qui peuvent revêtir une connotation pesante. Les projets, y compris en centrale, présentent une forte diminution de l'espace et du nombre de bureaux allant parfois jusqu'à la mise en place d'open space. Or des études référencées démontrent que les bureaux surchargés détériorent les conditions de travail des agents et nuisent à leur capacité de concentration.

Secrétariat FO Agriculture

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP

Tél. : 01 49 55 52 84 / 55 52

Courriel : foagriculture@agriculture.gouv.fr

Secrétaire général FO Agriculture

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP

Tél. : 06 11 54 05 32

Courriel : jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr

FEADER :

Après la tempête sur le sujet et, maintenant que le transfert est acté, c'est le calme plat. Les agents sont toujours dans l'attente de connaître les conditions effectives de leur transfert. Cela ne semble inquiéter personne mise à part les intéressés ! Il est vrai que ce sont les préfets qui sont à la manœuvre, donc le ministère de l'Intérieur ... Nous rappelons qu'ils restent des agents du MAA et qu'il est de votre responsabilité de mener ce transfert dans les meilleures conditions pour les agents.

Influenza aviaire :

Les retours du terrain sur le bien-être au travail sont alarmants. **FO Agriculture** salue l'engagement des collègues sur le terrain qui, malgré les conditions de travail très dégradées, assurent pleinement leurs missions. Mais cela ne pourra pas durer éternellement. Il est nécessaire de mettre en œuvre les solutions durables pour faire face à ces crises récurrentes ! Sans une franche augmentation des effectifs, le pire est à venir !

Quotidien des agents :

Nous constatons encore et toujours des problèmes de rémunération, de frais de déplacement, d'application des textes (RIFSEEP, CIA, Restructuration, QPV, ZUS...). C'est le quotidien de nos syndicats d'accompagner nos collègues en difficulté. Est-ce dû à des problèmes de logiciels, d'effectifs, ou de dysfonctionnements des SGC ou encore aux réorganisations perpétuelles montrant leurs limites ?

Mobilité au fil de l'eau :

Nous constatons une désorganisation totale de la fonction RH de notre ministère. De ce fait, il devient difficile de gérer les mobilités au fil de l'eau, système déjà complexe et opaque. Les agents pâtissent directement de cette situation. Nous sommes régulièrement interpellés sur ce problème.

D'autre part, nous vous alertons sur une nouvelle méthodologie surprenante qui consiste à informer des agents, par oral, de l'acceptation de leur mobilité ! Est-ce une nouvelle procédure ? Celle-ci est non réglementaire et nous exigeons une publication conforme ! Quant aux agents non retenus, la moindre des choses serait qu'ils soient dûment informés conformément au "Guide du recrutement".

De plus, nous réitérons notre demande d'être informés en amont de toute annonce pouvant être faite aux agents.

Enseignement Agricole :

Avec une reprise de l'inflation annoncée comme durable et dépassant déjà les 5% depuis 1 an, les fonctionnaires continuent de perdre du pouvoir d'achat ! Les enseignants sont en première ligne car leur salaire compte peu de primes.

Concernant les formateurs des CFA et CFPPA, encore une fois, le GT du 19 avril a été boycotté par une très large intersyndicale.

Les formations par apprentissage et « tout au long de la vie » se développent dans l'enseignement agricole, essentiellement dans le public.

Dans l'enseignement agricole technique, le nombre d'apprentis a plus que doublé entre 1995 et 2020. À la rentrée 2020, on comptait près de 46 000 apprentis dans les CFA agricoles, soit 7,3% des effectifs nationaux d'apprentis. Entre 2019 et 2020, le nombre d'apprentis a augmenté de 22,2%. Il y a eu 93 000 stagiaires en 2020.

En vertu de la libre concurrence dans le domaine de la formation professionnelle, les personnels en charge de ces formations sont des contractuels rémunérés sur les fonds propres des établissements. Dans le privé, les salariés peuvent s'appuyer sur une convention collective, pour défendre leur salaire, ou leur durée annuelle de travail. Dans l'enseignement agricole public, c'est le protocole de 1998 qui avait cette fonction. Il n'est plus appliqué dans la majorité des établissements. La loi Pénicaud de 2018 a renforcé la concurrence entre les centres, publics et privés. Aussi, les formateurs n'ont d'autres choix que de répondre au plus offrant. Or, dans l'enseignement agricole public, la plupart du temps, la rémunération des formateurs est une variable d'ajustement du budget de l'établissement. De ce fait, le turn-over de ces personnels est important. Il y a risque de perte de compétences avec le départ de ces formateurs.

Le temps de travail et la rémunération des formateurs sont donc les problèmes prioritaires que ces agents contractuels sur budget (ACB) veulent voir traiter et régler. Les GT programmés ne traitant pas ces sujets, ils le prennent comme un camouflet ! Nous continuerons à boycotter ces GT tant que ces sujets seront absents de l'ordre du jour.

Nous constatons que l'art 3 de la loi de 1983 qui stipule que les emplois permanents doivent être pourvus par un fonctionnaire continue d'être bafoué, dans le technique comme dans le supérieur. Aussi, nous demandons que ces emplois soient dépréciés et pourvus par des fonctionnaires.

Nous continuons de demander de la requalification de C en B et de B en A, notamment dans la filière Formation-recherche.

Les infirmier-es sont toujours en attente de l'application du Ségur soit un versement de 183 € sous forme de complément de traitement indiciaire !

Nous tenons à vous alerter sur le manque d'attractivité du métier d'enseignant qui fragilise nos établissements. De plus en plus de classes se retrouvent à la rentrée sans enseignant et la grogne monte dans les établissements et dans les familles. Et ce ne sont pas les modalités de recrutement présentées dans le décret ce jour qui vont résoudre le problème.

Enfin que dire de PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) et du manque de perspective qu'il entraîne pour nos enseignants les plus expérimentés. Vos choix sont dangereux et risquent de conduire l'enseignement agricole droit dans le mur alors que les enjeux sociétaux n'ont jamais été aussi forts.

Dialogue social au MAA à tous les niveaux :

Nous constatons de plus en plus de dérives de quelques directeurs trop zélés qui nous obligent à engager des rapports de force afin de garantir et préserver la sécurité et la santé des agents. Il serait bon de rappeler qu'en matière de dialogue social, de droit, de santé, il y a des règles précises et que celles-ci doivent être respectées.

Nous souhaitons également avoir un bilan des questions diverses non répondues. A ce jour, nous déplorons que de nombreuses questions soient restées lettres mortes !

Merci de votre attention

Questions diverses de FO Agriculture

1 - Crise Influenza aviaire : soutien et reconnaissance des personnels

La crise dure et les services s'épuisent. Les effectifs étaient déjà insuffisants hors crise pour gérer convenablement les missions habituelles (tuberculose, échanges internationaux, sécurité sanitaire...) qui pourtant ne peuvent pas être délaissées.

La presse pointe des constats d'impuissance inacceptables pour les agents qui s'engagent sans réserve pour leurs missions de service public.

FO Agriculture appelle une nouvelle fois notre ministre à la raison pour obtenir du gouvernement un réajustement des effectifs pour à la fois assurer les missions « normales » et faire face à ces crises qu'il faut désormais considérer comme permanentes.

FO Agriculture demande la confirmation formelle durant ce CTM d'une reconnaissance à la hauteur des efforts consentis par les collègues des départements impactés ainsi que de ceux qui se sont portés en renfort et doivent compenser leur absence au retour.

FO Agriculture demande également l'engagement du ministre à veiller à ce que tous ces collègues puissent facilement récupérer ou être indemnisés de l'intégralité des heures supplémentaires qu'ils ont effectuées sans compter pour contenir la crise.

2 - Équipements de personnels et moyens de fonctionnement des services déconcentrés

De nombreux collègues nous signalent leurs difficultés croissantes à obtenir à des équipements adaptés aux particularités de leurs missions de terrain.

C'est par exemple le cas de collègues de DDI affectés sur des services forêt, dont les demandes spécifiques sont « baladées » de BOP en BOP ou en crédits fantômes pour ne jamais aboutir.

FO Agriculture demande au ministère de l'Agriculture d'assurer sa doctrine d'employeur en matière de sécurité pour veiller à ce que ses agents puissent être équipés comme il se doit, soit sur des crédits transverses soit sur des crédits dédiés.

3 - Télétravail

Malgré l'[accord télétravail MAA](#) de février dernier et la parution récente de la note de service n°2022-363, nous vous alertons sur le fait que certains services limitent par principe à 2 jours maximum de télétravail par semaine à tous les agents. C'est le cas notamment à la DGPE où le chef de la MAG-RH, par un mail du 21 mars 2022, impose 3 jours de présentiel minimum. Au lendemain de la parution de la NS 2022-363, la DGPE se doit d'abroger ce message en stipulant que la « quotité maximale de jours télétravaillés est fixée réglementairement pour un temps plein à trois jours par semaine, et le temps minimal de présence sur site est de deux jours par semaine » (article 1.2). **Qu'en est-il ?**

4 - Arrêté ministériel frais de déplacement

Où en est l'arrêté ministériel visant à modifier l'arrêté du 26 juillet 2021 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels et collaborateurs du ministère de l'agriculture et de l'alimentation ?

5 - FEADER

Indemnité de départ volontaire (IDV) : Après la parution de l'arrêté de restructuration certains agents ont fait le choix de demander une IDV. Quelques directeurs refusent de signer la demande d'IDV de l'agent et font "traîner" les dossiers alors que ces demandes sont légitimes et urgentes. Cela est d'autant plus important que l'IDV impose une limite d'âge et que certains agents risquent d'être exclus des critères. Il serait bon d'informer les directeurs que ces dossiers doivent être traités dans les temps. Nous comptons sur vous.

6 -Prime de restructuration

La prime de restructuration de service (PRS) : elle vise à faciliter les mobilités géographiques, en prenant en compte les conséquences et les contraintes pour l'agent et sa famille lorsqu'il y a un changement de résidence administrative. Le Conseil Régional AURA dans un premier temps va laisser les agents concernés en DDT, le temps de trouver un local. **Les agents concernés vont-ils pouvoir bénéficier de la prime de restructuration même si dans un premier temps leur bureau restera en DDT ? Si c'est non, pourront-ils, dans les mois avenir après leur déménagement des bureaux dans une structure du conseil régional et au vue de la situation géographique, faire une demande de prime de restructuration ?**

7 - Plan de requalification de C en B

Lors du groupe de travail sur le bilan des avancements et promotions du 28 avril dernier, vous nous avez informés que c'était la dernière année du plan de requalification de C en B et que sans plan de requalification le nombre de postes va considérablement diminuer. Les adjoints administratifs effectuent un réel travail de B et ont besoin d'une réelle reconnaissance de leur compétence. Nous sollicitons un renouvellement de ce plan de requalification non seulement de C en B mais également de B en A afin que les secrétaires administratifs bénéficient d'un déroulé de carrière correct. Nous souhaitons un véritable plan de requalification mais pas un pseudo plan de requalification transformé en concours interne. Même si par rapport à la particularité du corps des attachés qui est un corps CIGEM.

8 - Réévaluation du SMIC pour les catégories C

Au vu des grilles indiciaires nous pouvons constater que les agents positionnés dans les 3 premiers grade de la grille C2 ont un indice similaire ainsi que pour la grille C1. Il faut une revalorisation.

9 - Examen professionnel pour l'accès au corps des SA au titre de l'année 2021

Nous attirons votre attention sur cette épreuve et particulièrement sur les résultats d'admissibilité proclamés le 25 mars dernier. Les candidats non retenus pour l'épreuve d'admissibilité ont été informés par mail sans aucune explication, ce qui génère une opacité auprès des agents. Dans le cadre d'une transparence totale dans la correction des documents et afin que les futurs candidats s'améliorent dans la rédaction/présentation de leur RAEP, il serait souhaitable de connaître la grille de correction qui a été définie et de la diffuser aux agents concernés.

Pouvez-vous nous préciser si les agents non admissibles peuvent demander la copie de leur RAEP ? Enfin, afin de faire un point sur cet examen, il nous semble important de connaître le nombre de candidats inscrits et de le préciser lors de la diffusion des résultats d'admissibilité.

10 - problème de connexion aux outils métiers et aux réseaux informatiques

Depuis plusieurs années les connexions aux réseaux et aux outils métiers deviennent de plus en plus lent. Il arrive souvent que les données renseignées ne sont pas enregistrées dû à des problèmes de connexions, ce qui oblige les agents à recommencer leur rapport, et vérifier à nouveau les données enregistrées. Ce devient de plus en plus exacerbant.

Est-il prévu une amélioration du réseau et des outils informatiques afin de faciliter le travail des agents ?

11 - Enseignement agricole

Modalités de calcul du reclassement des ACEN et de reprise des services antérieurs dans le privé ou le service public (base juridique) ?

Quelles sont les modalités d'examen des vœux pour les ACEN qui postulent sur 2 mi-temps via le téléportail agrimobens ?

Possibilité d'ouvrir des postes de catégorie A du statut FR dans l'enseignement technique ?

Modalités de diffusion des résultats de congés mobilités et formations ? Comment alerter les agents pour lesquels la réponse est négative ?

Quand allons-nous travailler sur le RIFSEEP des directeurs ?

Date des GT Mobilité avancement promotion et LDG enseignants et CPE ?